



NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

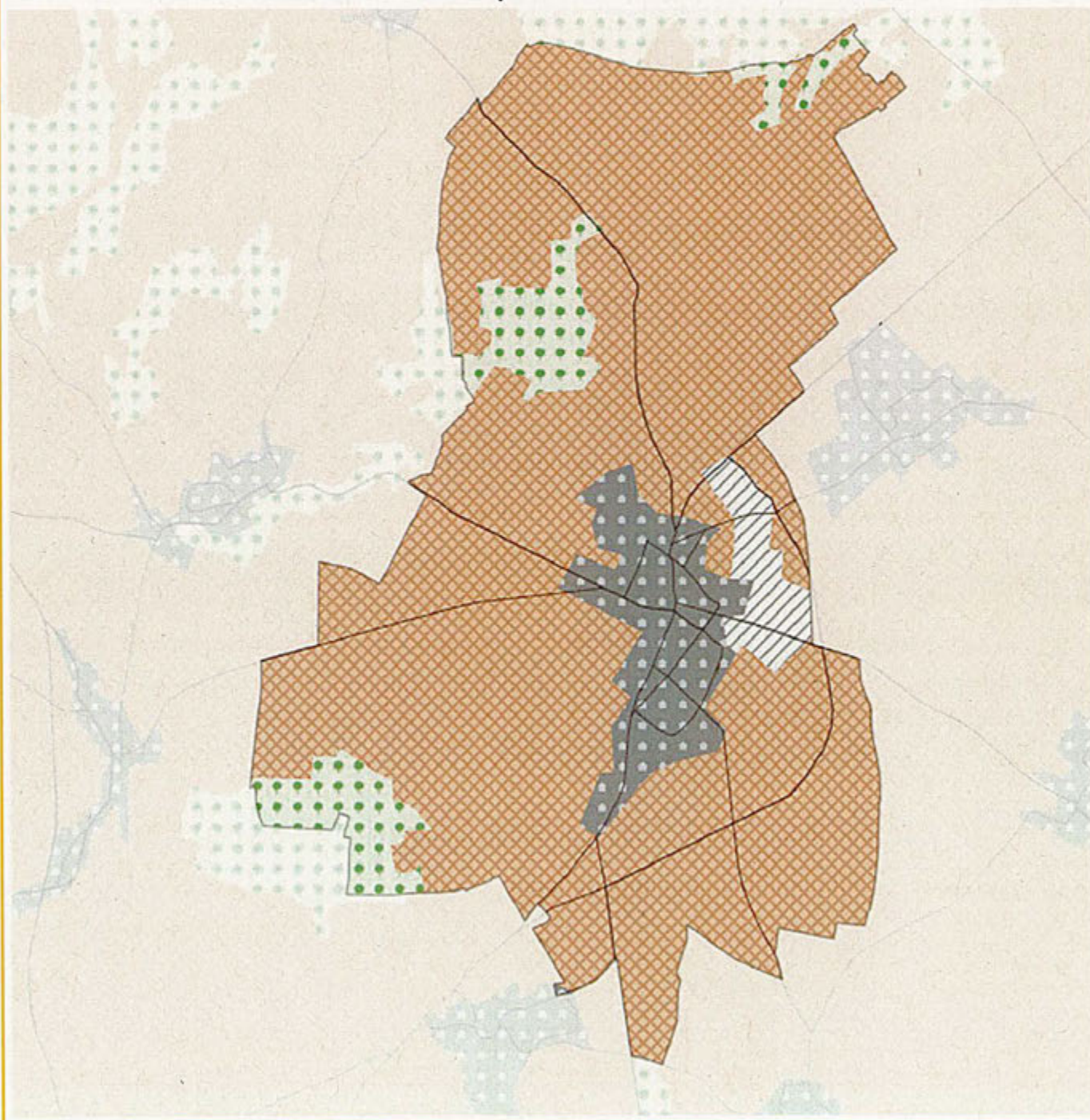
Tél : 03 44.26.86.66 Fax : 03 44 26.86.69

Mail : secretariat@neuillyenthelle.fr

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ROB : RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 16 février 2026



SOMMAIRE

Préambule :

- Cadre juridique et objectifs du DOB
- Éléments méthodologiques et clés de lecture

I. CONTEXTE GENERAL SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A LE MONDE

B LA ZONE EURO

C LA FRANCE

D. LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

II. PROFIL DE NEUILLY EN THELLE

A RECENSEMENT DE LA POPULATION

B DEFINITIONS DES CATEGORIES DE POPULATION

C CONTEXTE COMMUNAL DE NEUILLY EN THELLE

III. SITUATION BUDGETAIRE DE NEUILLY-EN-THELLE

A. LE CADRE BUDGETAIRE DU CFU

B. L EXECUTION DU BUDGET 2025

C. LA DETTE

IV. ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 de NEUILLY EN THELLE

A. LA TRAJECTOIRE EN FONCTIONNEMENT EN 2026

B. LA TRAJECTOIRE EN ONVESTISSEMENT EN 2026

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et D 2312-3 et l'article L5217-10-4

Vu la Loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5°

Vu l'instruction comptable M57

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale c'est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB, selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le cadre légal

Le rapport d'orientation budgétaire selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, dans les communes de plus de 3500 habitants et plus adoptant la M57

Le rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique

Il s'agit d'une formalité substantielle selon la jurisprudence.

LES ATTENDUS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du budget primitif.

-les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles en dépenses et en recettes pour les deux sections fonctionnement et investissement

-La présentation des engagements pluriannuels envisagés et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme

-Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le budget à venir

Eléments méthodologiques et clés de lecture

Les données présentées au niveau national, européen ou mondial, sont issues de synthèses établies par un ou deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et ou Banque Postale) et l'Insee

Ne sont disponibles pour 2026 que les éléments financiers issus des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été certifiées et centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances la DGFIP, comptes 2025.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. LE MONDE :

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes

B. LA ZONE EURO :

Une croissance en ordre dispersé Scénario de croissance

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation :

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %

C. LA FRANCE

L'activité résiste à l'incertitude politique

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

France : le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de

quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

France : budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement.

Le budget a été adopté le 02 février 2026, après un marathon budgétaire de quatre mois, reste encore à franchir l'étape du Conseil Constitutionnel afin de promulguer le texte et sortir de la Loi Spéciale qui permet depuis le début de l'année de faire fonctionner l'Etat à minima et d'éviter le shutdown.

D. LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES -CONTEXTE ECONOMIQUE

Les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation

viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme...

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires. Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ? 5,3 milliards € comme initialement évoqué ? 4,7 milliards € ? Moins ? En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette. La stratégie du Gouvernement ressemble à une marche sur un fil : trop d'autorité, et c'est le blocage, trop de souplesse, et le calendrier budgétaire est compromis.

Le budget devra être voté d'ici le 30 avril 2026

Les collectivités locales sont à nouveau appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques

L'heure est aux arbitrages dans le but de maintenir les projets prévus sans déséquilibrer les finances communales

II. Profil de NEUILLY-EN-THELLE

A RECENSEMENT DE LA POPULATION POPULATION DE REFERENCE

Pour les aspects financiers, la commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 3 500 à 4 999 habitants car pour la DGFIP, la commune est répertoriée selon sa population DGF.

Les populations de chaque commune ont été établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Pour mémoire, l'Oise compte 16 communes appartenant à cette strate, sur les 679 du département.

La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2022.

En juin ou juillet 2022, le résultat des comptages effectués par l'Insee à l'issue de cette enquête a été transmis.

Ces chiffres ont été utilisés pour le calcul des populations.

Ces populations correspondent à la situation 2023. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des 5 dernières années écoulées (2021-2025), soit le 1er janvier 2023.

Ces nouvelles populations seront authentifiées par décret avant la fin de l'année et seront accessibles sur le site internet insee.fr. Elles se substitueront, le 1er janvier 2026, aux populations millésimées 2022 publiées en décembre dernier.

Les enquêtes de recensement étant réparties sur plusieurs années, et compte-tenu des reports de collecte induits par la pandémie, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins six ans. Ainsi les populations millésimées 2023 peuvent être comparées à celles de 2017.

En conséquence, les populations de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur au 1^{er} janvier 2026, sont les suivantes

Population municipale 4127
Population comptée à part 43
Population totale 4170

B DEFINITIONS DES CATEGORIES DE POPULATION

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.

- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, la communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales

- communautés religieuses

- casernes ou établissements militaires

- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Pour NEUILLY-EN-THELLE :

Population municipale au 1^{er} janvier 2023 : 4127

Dont ménages 4127

Communautés 0

Personne sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre 0

Bateliers 0

Population comptée à part au 1^{er} janvier 2023 : 43

Population totale au 1^{er} janvier 2023 : 4170

Population totale au 1^{er}/01/2023 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2026 : 4 170 HABITANTS

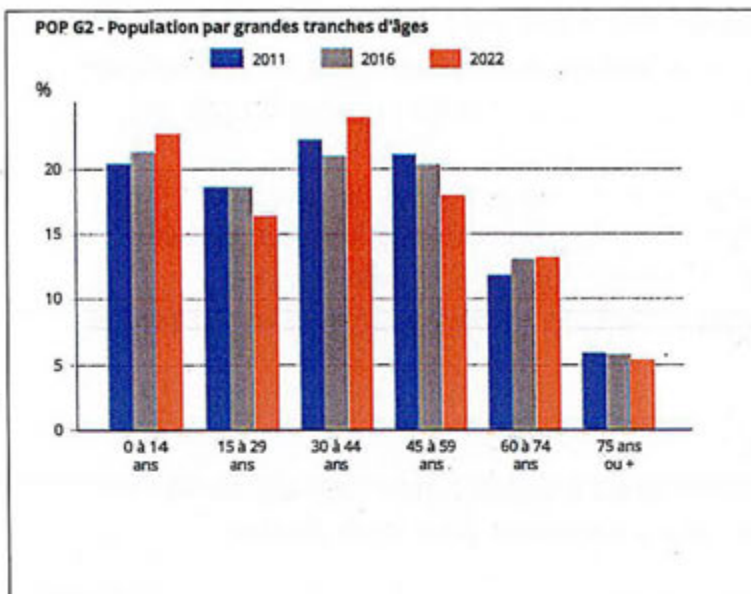
La **population totale** en vigueur en 2026 de **Neuilly-en-Thelle** est de **4 170 habitants**. La densité démographique (hab/km²) reste stable puisque en 2025 elle était de 262,7 pour 262,4 en 2026. (Source : *Recensement de la population en 2026 (millésimée 2023)*)

POPREF T1 - Populations de référence au 1^{er} janvier 2023

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
4 127	43	4 170

Sources : Insee, RP2023, en géographie au 01/01/2025.

Les populations de référence millésimées 2023 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elles sont authentifiées par le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019. (Source : *INSEE – Populations de référence 2023 parution le 29.12.2025*)



La population de Neuilly-en-Thelle est plutôt équilibrée mais légèrement orientée vers la jeunesse avec une forte proportion d'enfants et d'adultes jeunes ou d'âge actif.

En effet, les classes d'âge actives (notamment les 30-44 ans) sont bien représentées.

A l'inverse, la proportion de personnes âgées reste modérée.

En 2025, Neuilly-en-Thelle a comptabilisé 50 naissances pour 26 décès ce qui traduit un solde naturel excédentaire.

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Domiciliés Neuilly-en-Thelle	à	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Naissances		56	50	55	40	56	60	44	50
Décès		25	21	20	21	19	22	18	26

(Sources : Etat civil de Neuilly-en-Thelle)

En 2024, la fécondité des Hauts-de-France est légèrement supérieure à la moyenne nationale. La région est la plus jeune de France de province (75,3 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

(Source : INSEE – L'essentiel sur les Hauts-de-France parution le 17.10.2025)

C CONTEXTE COMMUNAL de NEUILLY EN THELLE

-Démographie

Le nombre total de familles avec enfants est de 769 contre 584 en 2016

La part des nouveaux arrivants de moins de 24 ans est de 39%

Un solde migratoire de +1.8 % en moyenne chaque année pour la commune, impliquant plus d'arrivée que de départs et témoignant d'une attractivité forte du territoire

Un solde naturel de +0.8 % en moyenne chaque année, impliquant plus de naissances que de décès sur le territoire.

Les ouvriers sont la première catégorie socio-professionnelle qui s'installe au sein de la commune Avec une population qui a évoluée de +19.8 % sur les 5 dernières années, la commune connaît un fort dynamisme démographique.

-Ménages et familles

Le nombre de familles monoparentales caractérisées par des besoins spécifiques est de 195

La part des foyers fiscaux non imposés est de 48 %

1048 foyers non imposés en 2023 soit 48 % des foyers fiscaux, contre 54 % pour l'Oise

Les niveaux de revenus sont proches des moyennes de comparaison

18 % des assurés du régime général de la commune sont sans médecin traitant soit 535 personnes concernées pour la commune.

Les plus de 75 ans représentent 5% de la population : parmi eux 60 personnes de plus de 80 ans vivent seules

-Logement

La superficie en hectares consommée par l'habitat entre 2011 et 2023 est de 9 ha

La durée moyenne des déplacements domicile travail est de 36 minutes

Le territoire est très dynamique en matière de construction : + 457 logements depuis 2011

47% des logements ont un DPE classé A,B ou C

-Acteurs locaux

Le nombre d'associations enregistrées au RNA est de 49 dont 15 créés il y a moins de 4 ans

Le montant des subventions par habitant versée par la commune est de 25.00 €

Le nombre d'emplois recensés est de 1006

83 % des actifs sont en CDI ou dans la fonction publique

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

A LE CADRE REGLEMENTAIRE DU CFU

Le compte financier unique est un document qui vise à faire disparaître la dualité entre le compte administratif chez l'ordonnateur et le compte de gestion chez le comptable. Actuellement, lorsque l'on clôture un exercice, le comptable public établit un compte de gestion tandis que l'ordonnateur établit un compte administratif.

Ces deux documents sont partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Ainsi, la mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

-supprimer les doublons qui existent entre le CA et le CG et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote.

-Apporter une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution financières et d'information patrimoniales

-simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public

L'expérimentation permise par l'article 242 de la Loi de finances pour 2019 et modifiée par l'article 137 de la Loi de finances de 2021, a débuté à partir des comptes de 2021 et a pris fin en 2024.

Le succès de l'expérimentation a conduit le législateur à généraliser la mise en œuvre du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales par l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024.

Après avoir adopté la M57 au 1^{er} janvier 2023, la commune de Neuilly en Thelle a délibéré en date du 08 décembre 2025 pour décider du passage en compte financier unique CFU au 1^{er} janvier 2026 pour l'exercice 2025.

B L'EXECUTION DU BUDGET 2025

Les résultats comptables définitifs de l'année 2025 ne sont pas connus formellement à ce jour, ils sont prévisionnels.

Les données présentées à ce stade seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget primitif.

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE de NEUILLY EN THELLE	4 323 216,96	4 885 006,49	617 241,14	830 939,32
Total	4 323 216,96	4 885 006,49	617 241,14	830 939,32

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent

Des impôts et taxes

Des dotations, compensations et participations de l'ETAT

D'autres recettes de fonctionnement (évolution des recettes tarifaires, effort sur des postes de dépenses

2024 : 4 924 286 € réalisé

2025 : 4 885 006 € réalisé

	2024			2025		
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde
0 - Produits des services, domaine et ventes diverses	277 900,00	347 020,87	69 790,87	529 030,00	323 458,90	-205 571,10
3 - Impôts et taxes	3 010 000,00	2 063 142,55	-946 857,45	506 725,00	624 568,63	117 843,63
31 - Impositions directes		2 784,00	-2 784,00	2 406 685,00	2 106 773,00	-379 912,00
4 - Dotations et participations	1 274 980,00	1 265 033,08	-99 946,92	1 150 000,00	1 298 479,96	148 479,96
5 - Autres produits de gestion courante	34 000,00	54 686,93	20 686,93	30 000,00	86 389,11	56 389,11
6 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00		8,59	8,59
7 - Produits spécifiques					243 980,00	243 980,00
8 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov					0,00	0,00
13 - Atténuations de charges	50 000,00	89 628,53	39 628,53	90 000,00	95 960,10	5 960,10
62 - Excédent de fonctionnement reporté	400 870,00	400 870,34	0,34	739 999,74	739 999,74	0,00
Total recettes réelles	5 649 250,00	4 924 286,29	-724 963,71	5 652 439,74	4 879 566,29	-772 873,45
Total recettes d'ordre	641,00	370,23	-270,77		5 440,20	5 440,20
Total recettes de fonctionnement	5 650 000,00	4 924 286,52	-725 713,48	5 652 439,74	4 885 006,49	-767 433,25

-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY-EN-THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

2024 : 4 184 286 € réalisé

2025 : 4 323 216. €

	2024			2025		
DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	2 121 790,00	1 705 631,29	-416 158,71	2 675 030,98	1 630 537,96	-1 044 493,02
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	856 650,00	793 923,34	-62 726,66	916 590,00	714 579,33	-202 010,67
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 000 750,00	716 900,46	-289 849,54	1 461 230,98	711 207,20	-749 973,72
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	235 890,00	174 949,49	-60 940,51	273 750,00	184 695,37	-89 054,63
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	72 500,00	19 858,00	-52 642,00	23 500,00	20 108,00	-3 392,00
612 - Charges de personnel et frais assimilés	2 239 000,00	2 045 992,58	-193 007,42	2 300 000,00	1 995 014,59	-304 985,41
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00	77 672,29	62 672,29	40 000,00	69 829,89	29 829,89
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	39 000,00	33 154,16	-5 845,84	44 000,00	33 173,43	-10 826,57
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 215 500,00	1 935 216,13	-280 283,87	2 210 000,00	1 901 911,27	-314 088,73
65 - Autres charges de gestion courante	253 456,00	236 190,57	-17 265,43	253 000,00	249 946,76	-3 053,24
66 - Charges financières	57 360,00	57 372,72	12,72	62 867,26	49 367,76	-13 500,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	5 000,00	1 277,00	-3 723,00	3 000,00	265,00	-2 735,00
Total dépenses réelles	4 707 626,00	4 046 464,16	-661 161,84	5 293 888,74	3 925 135,07	-1 368 753,67
Total dépenses d'ordre	342 374,00	137 822,69	-204 551,31		308 081,89	308 081,89
Total dépenses de fonctionnement	5 050 000,00	4 184 286,85	-865 713,15	5 652 439,74	4 323 216,96	-1 329 222,78

Les dépenses de personnel indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité, les dépenses de personnel se décomposent en deux volets
Les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part et d'autre part les cotisations patronales

2024 1 935 216 € réalisé
2025 1 901 911. €

Le bilan des absences 2025 pour les agents CNRACL est le suivant :

1849 : nombre de jours d'absence pour raison de santé déclarés

L'absentéisme équivaut à 7 ETP absents toute l'année sur la base d'un salaire moyen par tranche d'âge, le coût total de l'absentéisme est estimé à 136 800 €

Ce coût moyen représente 3040 € par agent employé

4 accidents (aucun n'a duré plus de trois mois) soit 365 jours d'absence

Aucune absence déclarée en maladie professionnelle

Longue maladie longue durée

1 arrêt, 210 jours d'absence

Maladie ordinaire

16 agents absents

25 arrêts

1041 jours d'absence

Arrêts courts (moins de 4 jours)

24% des arrêts (6 arrêts)

1.2% des jours d'absence (13 jours)

Arrêts longs (de plus de 3 mois)

8.0% des arrêts (2 arrêts)

61.4 % des jours d'absence (639 jours)

Arrêts répétés (3 fois ou +)

6.7 % des effectifs (3 agents)

En ce qui concerne les subventions :

La Commune octroie des subsides aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET.

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

2024 97 116 €

2025 101 112 €

-RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTE D'INVESTISSEMENT	2024				2025		
	Budget	Réalisé	Solde	Surab	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	1 604 166,00	1 604 166,78	-0,78	100	608 827,43		608 827,43
10 - Dotations, fonds divers et réserves	673 635,00	694 582,95	-20 947,95	103	161 000,00	119 667,43	41 332,57
13 - Subventions d'investissement reçues	9 825,00	81 129,50	-71 304,50	822		193 410,00	-183 410,00
Total recettes réelles hors opérations	2 287 626,00	2 359 879,23	-72 253,23	193	769 827,43	313 077,43	456 750,00
0028 - C PUBLIC SERVICES LOCAUX	570 000,00		570 000,00		560 000,00	119 780,00	440 220,00
Total recettes opérations d'invest.	570 000,00		570 000,00		560 000,00	119 780,00	440 220,00
Total recettes d'ordre	142 374,00	137 822,69	204 551,31	46	358 551,06	398 661,29	-39 535,89
Total recettes d'investissement	3 200 000,00	2 497 701,92	702 298,08	75	1 688 378,49	830 938,72	857 439,77

-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSE D'INVESTISSEMENT	2024				2025		
	Budget	Réalisé	Solde	Surab	Budget	Réalisé	Solde
16 - Emprunts et dettes assimilées	231 020,00	231 023,68	-3,68	100	229 155,00	239 029,64	-9 874,64
20 - Immobilisations incorporelles	6 960,00	1 280,31	5 679,69	18	4 960,00	2 994,00	1 966,00
204 - Subventions d'équipement versées	18 000,00		18 000,00		72 000,00	71 920,13	79,87
21 - Immobilisations corporelles	808 106,00	365 079,96	443 026,04	45	437 473,43	219 268,88	218 204,55
22 - Immobilisations en cours	270 000,00		270 000,00		200 000,00	12 610,46	187 389,54
27 - Autres immobilisations financières					600,00	600,00	
Total dépenses réelles hors opérations	1 394 086,00	587 383,95	806 699,05	42	954 178,43	545 532,11	408 646,32
0014 - BATIMENTS SCOLAIRES	34 350,00	24 109,00	10 241,00	70	100 000,00		100 000,00
0018 - MARS	4 000,00		4 000,00		25 000,00		25 000,00
0017 - SERVICE INCENDIE	1 000,00	936,00	64,00	94	1 000,00	900,00	100,00
0020 - CENTRE ANIMATION JEUNESSE	61 500,00	54 094,36	7 405,64	88	27 500,00		27 500,00
0025 - SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	3 000,00		3 000,00		35 000,00		35 000,00
0028 - C PUBLIC SERVICES LOCAUX	800 000,00	682 773,43	117 226,57	85	69 500,00	55 646,85	13 853,15
0029 - ATELIERS MUNICIPAUX	20 629,00	4 884,00	15 744,00	24	1 200,00		1 200,00
0030 - PARKING DELESTAGE DEMOULT	300 000,00	253 640,00	126 360,00	85			
0031 - CHEMIN DES GLANDS	275 000,00	264 279,32	10 720,68	96	10 000,00	9 721,98	278,02
0032 - PARVIS ACCESSIBLE EGLISE	18 000,00		18 000,00				
0033 - MELOTHEQUE	267 800,00	16 446,00	191 354,00	6			
0034 - ECLAIRAGE PUBLIC LED					315 000,00		315 000,00
35 - PARKING EXTENSION DEBUSSEY					100 000,00		100 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 395 276,00	1 381 322,71	104 156,29	72	734 208,06	66 268,82	667 939,24
Total dépenses d'ordre	641,00	379,83	278,17	58	1 449,20		1 449,20
Total dépenses d'investissement	3 200 000,00	1 888 374,34	1 311 125,21	30	1 688 378,49	617 241,14	1 071 137,35

Récapitulatif des travaux d'amélioration énergétique

Bâtiment ou lieu	Nature des travaux
Bibliothèque	Relamping Led de l'éclairage
Local Maillard	Création alimentation électrique et installation électrique
Maire	Mise en place de minuterie sur l'éclairage de la cave
Mille club (salle de danse)	Remplacement des portes extérieur de la salle de danse
Tt bâtiments	réparation sur chaufferie suite à viste annuel de contrôle
Gymnase	Relamping Led de l'éclairage (vestiaires et circulation)
Bibliothèque	Remplacement des radiateurs
Centre associatif	Remplacement de la chaudière

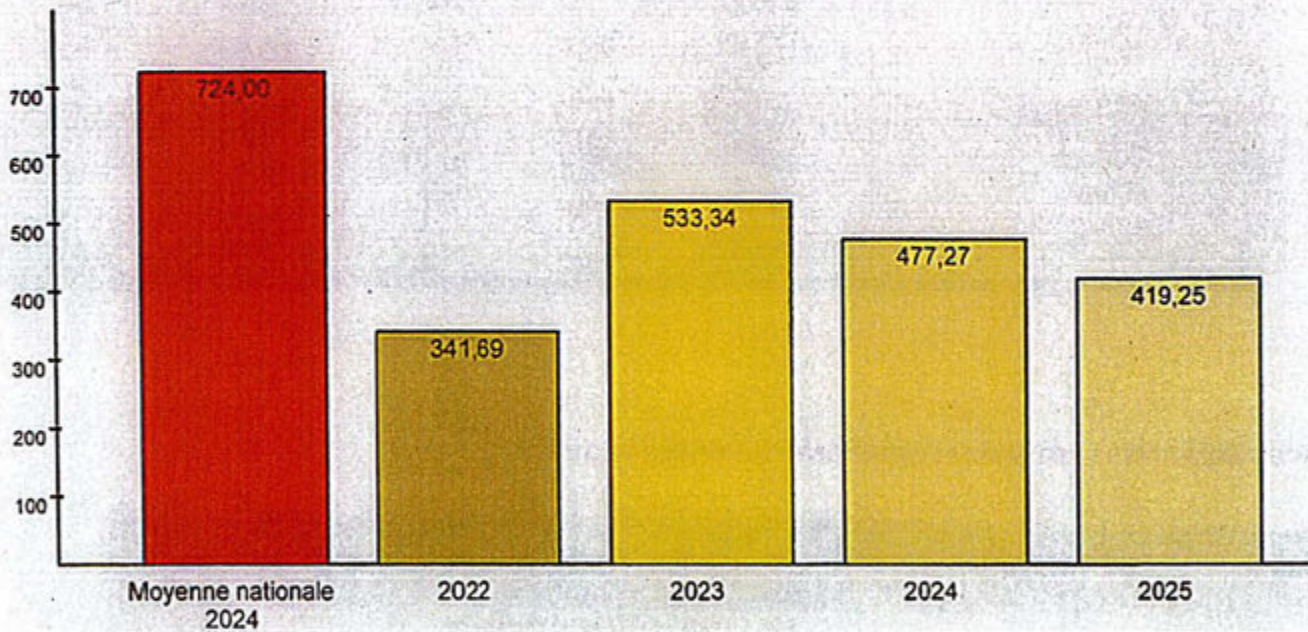
C LA DETTE

La commune a souscrit quatre emprunts

- cantine scolaire qui se termine fin 2026
- deux emprunts pour la création d'un pôle enfance jeunesse
- acquisition d'un bâtiment industriel pour les services techniques

Le recours à l'emprunt est strictement encadré afin de garantir une situation financière saine d'une part et la solvabilité financière de la commune d'autre part

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Encours de la dette	
COMMUNE de NEUILLY EN THELLE	1 727 328,75
Total	1 727 328,75

IV. ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 de NEUILLY-EN-THELLE

Le budget 2026 sera tourné vers l'objectif durable et continu d'amélioration de la vie des habitants
Tout en assurant une maîtrise des dépenses publiques

Dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique il y aura un équilibre financier à trouver avec une optimisation des dépenses de fonctionnement et une poursuite des investissements structurants.

Il s'agit de fixer les grandes lignes de la politique financière de la commune et d'orienter les choix d'investissement et de gestion de l'avenir

Notamment l'objectif est de présenter les priorités de la municipalité et d'informer les projets qui façonneront l'avenir commun

L'équilibre et le cadrage financier deviennent de plus en plus délicats à maintenir dans un environnement économique instable

Le contexte économique incertain amène à la prudence.

A. La trajectoire en fonctionnement en 2026

Les recettes

Une trajectoire réaliste des recettes avec un maintien des taux communaux

Les dotations et participations de l'Etat

Les recettes tarifaires (services, gestion courante)

Aucun recours à l'emprunt

Les dépenses

Une offre de services continue et de qualité pour les administrés avec des dépenses courantes maintenues pour nos familles et nos associations, pour la solidarité et la convivialité avec un niveau soutenu d'entretien, de services et de sécurité

Une maîtrise des dépenses, une estimation prudente des dépenses

Des dépenses courantes maintenues à l'identique

Ecoles, Pôle enfance jeunesse

Une subvention versée au CCAS

Les dépenses de personnel maîtrisées

Le soutien aux associations

Les nombreuses animations communales tout au long de l'année

B. La trajectoire en investissement en 2026

Les recettes

-La taxe d'aménagement

-Le fonds de compensation de la taxe de la valeur ajoutée

-Les subventions et dotations liées aux investissements

Les dépenses d'investissement sont réalisées avec pour priorité l'amélioration des qualités de vie des citoyens

Outre l'investissement du quotidien, il s'agit des écoles des routes et des bâtiments publics

Les dépenses

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

RUE DU MOUTHIER

- Etudes 77K€
- Création d'un parc 418 K€
- Création de places de stationnement 160 K€

RUE PAUL DEMOUY

- Création d'un parking à l'arrière de l'école 160 K€

BOULEVARD LEBEGUE

- Réalisation d'un cheminement piéton entre école et bibliothèque 52 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Réalisation de sanitaires à l'école Debussy 148 K€
- Rénovation de voirie et des trottoirs équipement de sécurité : Bois des Cauches 75 K€
- Achat d'un véhicule de Police Municipale 38 K€
- Aménagement d'espaces verts à l'école Debussy 10 K€

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront menées.

C'est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.